Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés de la Licence Info, veuillez visiter :
licence-info.fr/annales-sujets-et-corriges

C4 : Usages digitaux et numériques

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-INFO-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3, indicatif**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse des usages, des données et des exigences (3 questions) **Page 3**

2. Étude des ressources numériques et calculs (3 questions) **Page 5**

3. Préparation d'une procédure de collaboration numérique (3 questions) **Page 7**

4. Prévention, sécurité et conduite à tenir (2 questions) **Page 9**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://licence-info.fr/assets/annales/licence-info/C4 - Usages digitaux et numériques/2026/Licence Informatique - C4 - Usages digitaux et numériques - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse des usages, des données et des exigences

Atelier Rivage partage avec le client Lumen des plans, des comptes rendus et des coordonnées dans un espace en ligne, au moyen d'un lien sans expiration ouvert à toute personne qui le possède. Il faut examiner les risques, les données du fichier de contacts et les précautions de partage, sans confondre risque d'exposition et consultation avérée.

Question 1.1. Relevez deux risques concrets liés au réglage du lien de partage décrit dans l'énoncé et indiquez, pour chacun, une conséquence possible pour Atelier Rivage ou pour le client.

Le réglage est établi : le lien n'expire pas et peut être utilisé par toute personne qui le possède. Cela crée des risques, sans prouver qu'une personne non autorisée a consulté le dossier.

- Le lien peut être transféré ou retrouvé par un tiers : les plans et annotations pourraient être divulgués, au préjudice du client ou d'Atelier Rivage.
- L'absence d'expiration prolonge l'accès au-delà du besoin : un ancien destinataire pourrait consulter des versions ou comptes rendus ultérieurs, entraînant une divulgation d'informations de projet.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Deux risques : diffusion du lien à un tiers et maintien durable d'un accès inutile, pouvant exposer les informations du projet.

Question 1.2. Identifiez la catégorie des données présentes dans « contacts_clients.xlsx » et indiquez deux précautions de traitement adaptées. Ne concluez pas à une violation avérée sans élément établissant qu'une personne non autorisée a effectivement consulté le fichier.

Le fichier contient des noms, adresses électroniques et numéros de téléphone professionnels : ce sont des données à caractère personnel. Les éléments fournis ne permettent pas de conclure qu'une personne non autorisée les a consultés.

Le traitement doit rester limité à la coordination des échanges. Il convient de réserver l'accès aux personnes qui en ont besoin et de limiter la conservation à la durée nécessaire. Il faut aussi éviter les copies inutiles et ne pas inclure le fichier dans un partage plus large que nécessaire.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Données à caractère personnel professionnelles : accès restreint aux personnes concernées, conservation limitée et diffusion réduite, sans consultation non autorisée avérée.

Question 1.3. Proposez un réglage de partage adapté à l'échange avec le client Lumen en précisant les personnes autorisées, les droits nécessaires et une mesure de limitation dans le temps.

Le partage doit viser des personnes identifiées de Lumen, vérifiées par un canal connu, et non toute personne disposant du lien. Limiter le contenu au dossier nécessaire et accorder uniquement les droits utiles à la relecture et à la validation.

Paramètre	Réglage conseillé
Personnes	Destinataires nommément autorisés chez Lumen
Droits	Lecture et commentaires si nécessaires ; pas de modification sans besoin établi
Durée	Date d’expiration définie selon la période de validation

Avant l’envoi, vérifier le destinataire, les droits et le réglage du lien ; après l’échange, retirer les accès devenus inutiles.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Accès nominatif aux destinataires Lumen, limité au dossier utile, en lecture et commentaire si requis, avec une date d’expiration vérifiée.

2. Étude des ressources numériques et calculs

Atelier Rivage prévoit le transfert d'une archive de projet de 1,5 Go et la conservation quotidienne de nouvelles données pendant 30 jours. Les calculs utilisent les conversions fournies, un débit disponible estimé à 70 % du débit nominal, une marge de stockage de 20 % et un tarif mensuel indiqué dans DT 2.

Question 2.1. Calculez le débit effectivement disponible pour le transfert en Mbit/s puis en Mo/s, en utilisant la conversion fournie en DT 2. Calculez ensuite la durée théorique de transfert de l'archive de 1,5 Go, présentez les étapes et indiquez le résultat en minutes.

Le débit disponible est égal à 70 % du débit nominal : **80 × 0,70 = 56 Mbit/s**. D'après DT 2, la conversion en Mo/s consiste à diviser par 8 : **56 ÷ 8 = 7 Mo/s**. L'archive de 1 500 Mo est donc transférée en **1 500 ÷ 7 = 214,3 secondes**, soit **214,3 ÷ 60 = 3,57 minutes**. Arrondie au dixième, la durée théorique est de 3,6 minutes, hors fluctuations du réseau.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Débit effectif : 56 Mbit/s, soit 7 Mo/s. Durée théorique : 3,6 min.

Question 2.2. Calculez le volume de base requis pour conserver 30 jours de sauvegardes quotidiennes, puis le volume à prévoir après application de la marge de 20 %. Indiquez la capacité en Go, arrondie au gigaoctet supérieur, et consignez les calculs dans DR 1.

Étape	Calcul	Résultat
Volume de base sur 30 jours	240 × 30	7 200 Go
Marge de capacité de 20 %	7 200 × 0,20	1 440 Go
Capacité totale prévue	7 200 + 1 440	8 640 Go

Le volume de base correspond aux données nouvelles accumulées pendant les 30 jours de rétention. La marge de 20 % s'applique à ce volume de base, puis s'ajoute à celui-ci. La capacité totale est déjà un nombre entier de gigaoctets : l'arrondi au gigaoctet supérieur ne la modifie pas. Reporter ces calculs et résultats dans les trois premières lignes du DR 1.

DR 1 complété : capacité de sauvegarde

Étape	Calcul	Résultat et unité
Volume de base sur 30 jours	240 × 30	7 200 Go
Marge de capacité de 20 %	7 200 × 0,20	1 440 Go
Capacité totale prévue, arrondie au Go supérieur	7 200 + 1 440	8 640 Go
Coût mensuel estimé		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Volume de base : 7 200 Go ; marge : 1 440 Go ; capacité prévue : 8 640 Go.

Question 2.3. À partir de la capacité arrondie obtenue à la question 2.2, estimez le coût mensuel du stockage. Indiquez une limite de cette estimation liée aux hypothèses de calcul ou à l'offre de stockage utilisée.

Le coût mensuel s'obtient en multipliant la capacité arrondie de 8 640 Go par le tarif mensuel de 0,08 € par Go : **8 640 × 0,08 = 691,20 € par mois**. Cette estimation suppose que toute la capacité prévue est facturée au tarif indiqué. Elle n'inclut pas les coûts d'accès, de transfert ni d'éventuels frais fixes, conformément aux hypothèses de DT 2. Les modalités de facturation propres à une offre peuvent également modifier le montant réel.

DR 1 complété : coût mensuel estimé

Étape	Calcul	Résultat et unité
Volume de base sur 30 jours		
Marge de capacité de 20 %		
Capacité totale prévue, arrondie au Go supérieur		
Coût mensuel estimé	8 640 × 0,08	691,20 €/mois

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coût mensuel estimé : 691,20 €, hors frais d'accès, de transfert et frais fixes éventuels.

3. Préparation d’une procédure de collaboration numérique

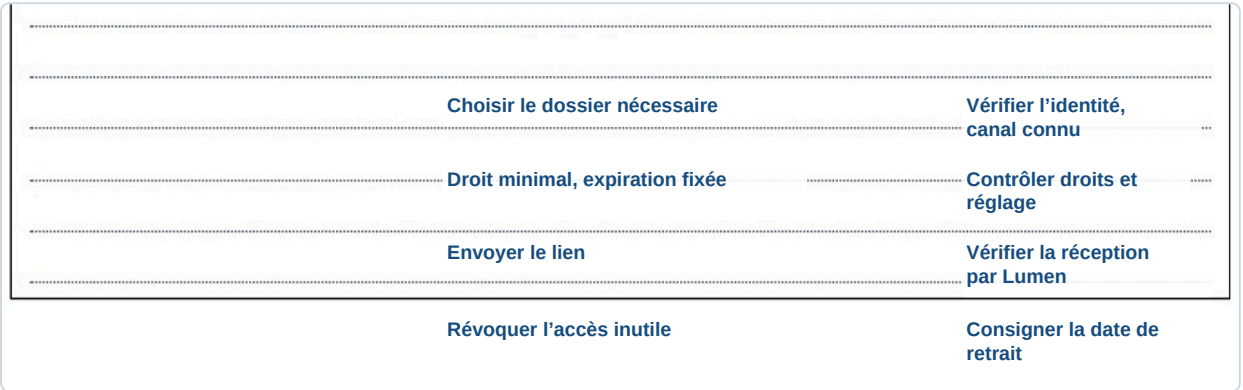
La direction demande une procédure courte pour encadrer le partage d’un dossier client, la gestion des versions et la vérification d’une sauvegarde. Les ressources DT 1 et DT 3 précisent l’architecture et les consignes opérationnelles, tandis que DR 2 sert à rédiger la procédure.

Question 3.1. Rédigez dans DR 2 une procédure de partage en quatre étapes au maximum, depuis la préparation du dossier jusqu’à la révocation des accès temporaires. Faites figurer les contrôles d’identité, de droits et de durée attendus dans DT 3.

1. Sélectionner uniquement le dossier nécessaire et vérifier l’identité du destinataire par un canal connu.
2. Attribuer le droit minimal utile, fixer une date d’expiration et contrôler le paramétrage avant l’envoi.
3. Envoyer le lien, puis vérifier que le bon destinataire l’a reçu.
4. À la fin de l’échange, retirer les accès devenus inutiles et consigner la date de révocation.

La procédure couvre la préparation, les contrôles avant envoi, la vérification après envoi et la clôture de l’accès temporaire.

DR 2 complété : procédure de partage



✓ RÉPONSE À RETENIR

Dossier limité, identité vérifiée, droits minimaux et expiration fixée ; réception contrôlée, puis accès révoqué et date consignée.

Question 3.2. Expliquez pourquoi la présence d’un fichier dans l’espace de sauvegarde ne suffit pas, à elle seule, à démontrer qu’il pourra être restauré correctement. Donnez deux vérifications à effectuer.

La présence d’un fichier indique qu’une copie a été enregistrée, mais ne prouve ni qu’elle est complète et exploitable, ni que sa restauration aboutira. Il faut vérifier le résultat et la date de l’opération, puis tester périodiquement la restauration d’un fichier représentatif. La vérification de la lisibilité du fichier restauré confirme qu’il est effectivement utilisable.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Vérifier la date et le résultat de la sauvegarde, puis restaurer un fichier représentatif et confirmer qu’il est lisible.

Question 3.3. **Proposez une convention de nommage des versions d'un document partagé, puis donnez un exemple conforme pour le projet Lumen, daté du 15 juin 2026. La convention doit permettre d'identifier le projet, la nature du document, la date et le numéro de version.**

Convention : `Projet_Nature_AAAA-MM-JJ_vNN`. Le nom contient l'identifiant du projet, la nature du document, la date au format année-mois-jour et le numéro de version. On conserve ce format à chaque nouvelle version en faisant évoluer le numéro. Pour un document de plans du projet Lumen daté du 15 juin 2026, un nom conforme est `Lumen_Plans_2026-06-15_v01`.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> `Lumen_Plans_2026-06-15_v01`

4. Prévention, sécurité et conduite à tenir

Un lien de partage destiné au client Lumen a été envoyé par erreur à une autre personne alors qu'il était ouvert à toute personne qui le possédait. Il faut limiter immédiatement le risque, préserver les éléments utiles à l'analyse et ne pas présumer que le lien a été consulté.

Question 4.1. Indiquez dans l'ordre quatre actions immédiates adaptées à cette situation. Votre réponse doit inclure une action sur le lien, une information interne et la conservation d'éléments utiles à l'analyse.

1. Désactiver ou révoquer immédiatement le lien mal adressé, dans la limite de ses habilitations.
2. Avertir sans délai le responsable désigné selon la procédure interne.
3. Préserver le message envoyé, le lien, son paramétrage et les informations datées utiles à l'analyse, sans supprimer les éléments nécessaires.
4. Consulter les journaux d'accès disponibles et consigner les résultats pour évaluer l'incident.

Un lien ouvert ne prouve pas qu'il a été consulté.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Désactiver le lien, alerter le responsable, préserver les éléments utiles, puis vérifier les journaux sans présumer d'une consultation.

Question 4.2. Citez deux mesures de prévention à mettre en place pour réduire le risque de répétition. Pour chacune, expliquez brièvement le risque qu'elle contribue à limiter.

Deux mesures adaptées réduisent le risque de répétition :

- Vérifier l'identité du destinataire par un canal connu et partager avec des personnes identifiées : cela limite l'accès d'une personne non prévue.
- Appliquer le droit minimal utile, fixer une date d'expiration et vérifier le paramétrage avant l'envoi : cela réduit l'étendue et la durée d'une exposition en cas d'erreur.

Après l'envoi, vérifier que le bon destinataire a reçu le lien et retirer les accès devenus inutiles.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier l'identité du destinataire et limiter le partage : dossier nécessaire, droits minimaux, expiration et contrôle du paramétrage avant envoi.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'évaluation C4, session 2026, porte le code 26-LIC-INFO-EP1 et indique une durée de deux heures et un coefficient indicatif de 3. Le scénario d'Atelier Rivage concerne le partage des documents du projet Lumen, le transfert de données et le dimensionnement des sauvegardes. Les compétences évaluées portent sur les calculs numériques, la sécurité des accès, la collaboration et la conduite à tenir en cas d'incident. Le sujet précise que ces repères ne constituent pas des modalités nationales.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Débit disponible : débit nominal multiplié par la part disponible; diviser les Mbit/s par 8 pour obtenir des Mo/s.
- Durée de transfert : taille en Mo divisée par le débit en Mo/s, puis conversion du résultat en secondes vers les minutes.
- Volume de base des sauvegardes : volume quotidien multiplié par le nombre de jours de rétention; ajouter ensuite la marge prévue.
- Une sauvegarde doit être testée par une restauration périodique afin de vérifier que le fichier est récupérable et lisible.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez les étapes de calcul, les unités et les arrondis demandés en appliquant les conventions de DT 2.
- Distinguez le risque d'exposition d'une consultation effectivement constatée; ne déduisez pas une violation sans preuve.
- Avant un partage, contrôlez l'identité, le dossier utile, le droit minimal et la date d'expiration.
- Lors d'un incident, désactivez le lien si possible, avertissez le responsable et préservez les éléments utiles à l'analyse.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la durée de transfert de l'archive ?

Appliquez d'abord 70 % au débit nominal, puis divisez le résultat en Mbit/s par 8 pour obtenir des Mo/s. Divisez les 1 500 Mo par ce débit et convertissez les secondes en minutes, en arrondissant au dixième.

Q : Pourquoi vérifier une restauration si le fichier apparaît dans la sauvegarde ?

La présence du fichier ne prouve ni que la sauvegarde s'est terminée correctement ni que son contenu est exploitable. Vérifiez la date et le résultat de l'opération, puis restaurez périodiquement un fichier représentatif et contrôlez qu'il est lisible.

Q : Comment le barème est-il réparti et le sujet fixe-t-il un temps par partie ?

Le sujet dure deux heures et répartit 20 points entre quatre parties de 5, 6, 5 et 4 points. Il ne fixe pas de temps par partie : répartissez-le selon le barème et gardez du temps pour vérifier les calculs et les réponses.

Q : Quelles normes le jury attend-il pour le partage et la gestion d'incident ?

Le sujet ne cite pas de norme technique particulière. Il demande d'appliquer DT 3 : accès limité, droits minimaux, expiration, révocation tracée, information du responsable et conservation des éléments utiles à l'analyse.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licence-info.fr/assets/annales/licence-info/C4 - Usages digitaux et numériques/2026/Licence Informatique - C4 - Usages digitaux et numériques - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Licence Informatique : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.